

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 10 avril 2014.

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Bernard BOUSQUET, Anne-Marie AZEMAR, Sophie ALARI, Cyrille MAILLET, Katia ARNOLD, Didier GAFFIE, Anne-Julie DOUBLET, Jean-Marie DUCROCQ, Valérie MAZARS, Guillaume ALBY.

Madame Sophie ALARI a été nommée secrétaire.

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS :

Vu les articles L5212-6, L5212-7 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et la nécessité de désigner les délégués qui siègeront auprès des différents syndicats,

Le Conseil Municipal procède à l'élection de :

- deux délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) : M. Gilles CROUZET et M. Jean-Marie BEZIOS
- deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois (SIAEPG) : MM. Jean-Marie BEZIOS et Guy SANGIOVANNI, titulaires - Mme Anne-Marie AZEMAR et M. Gilles CROUZET, suppléants
- de deux délégués titulaires auprès du Syndicat pour le Sport en Milieu Scolaire et Périscolaire (SSMSP) : M. Didier GAFFIE et Mme Sophie ALARI
- deux délégués titulaires auprès du SIVU du Gaillacois : MM. Gilles CROUZET et Guillaume ALBY.
En cas d'empêchement des deux délégués titulaires, Mme Valérie MAZARS est désignée remplaçante.
- deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou : MM. Jean-Marie BEZIOS et Guy SANGIOVANNI, délégués titulaires et Mme Anne-Marie AZEMAR, M. Jean-Marie DUCROCQ, délégués suppléants

- un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) : M. Didier GAFFIE.

Adopté : à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS:

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de chaque association, le Conseil Municipal procède à leur désignation :

Association des parents d'élèves : Catherine BIGOUIN, Sophie ALARI,

Amicale Laïque : Guillaume ALBY, Didier GAFFIE

Entente sportive Montans Peyrole Cadalen : Jean-Marie BEZIOS, Gilles CROUZET, Anne-Marie AZEMAR, , Didier GAFFIE

Pétanque montanaise : Katia ARNOLD, Gilles CROUZET

Diane de Montans : Gilles CROUZET, Guillaume ALBY

Familles Rurales : Jean-Marie DUCROCQ, Nathalie MUR

Gym de Montans : Anne-Julie DOUBLET, Sophie ALARI

Comité des fêtes : Jean-Marie DUCROCQ, Valérie MAZARS

ADMR Montans Parisot Peyrole : Jean-Marie BEZIOS, Nathalie MUR, Anne-Marie AZEMAR

Anciens combattants : Gilles CROUZET, Guy SANGIOVANNI, Bernard BOUSQUET

ULM Saint Martin : Bernard BOUSQUET, Sophie ALARI

Amicale des aveyronnais : Anne-Marie AZEMAR, Sophie ALARI

Ya'ka : Anne-Julie DOUBLET, Nathalie MUR

Les Bartassiers – VTT : Didier GAFFIE, Cyrille MAILLET

Les Aînés Ruraux : Anne-Marie AZEMAR, Jean-Marie BEZIOS

Autisme et vous : Katia ARNOLD, Guy SANGIOVANNI

Conseil d'école : Catherine BIGOUIN, Sophie ALARI, Gilles CROUZET

Crèche « au Petit Pré » : Cyrille MAILLET, Katia ARNOLD

Conseil de jeunes : Katia ARNOLD, Anne-Julie DOUBLET, Guillaume ALBY

Référente salle des fêtes et Aînés : Anne-Marie AZEMAR

Correspondant Défense : M. Guy SANGIOVANNI

Correspondant sécurité routière : M. Jean-Marie BEZIOS

Correspondant intempérie : M. Gilles CROUZET (titulaire) et MM. Jean-Marie BEZIOS et Guy SANGIOVANNI (suppléants)

Adopté : à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE COMMISSIONS COMMUNALES :

Vu les articles L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et la nécessité de constituer de nouvelles commissions communales. Il est à noter que Monsieur le Maire est Président de toutes les commissions.

Commission des finances : Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Sophie ALARI.

Commission voirie, sécurité, urbanisme : Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Cyrille MAILLET, Katia ARNOLD, Bernard BOUSQUET, Guillaume ALBY, Didier GAFFIE.

Commission développement commerces et artisans : Jean-Marie DUCROCQ, Jean-Marie BEZIOS, Didier GAFFIE, Anne-Marie AZEMAR, Valérie MAZARS.

Commission bâtiments communaux, eau et éclairage : Cyrille MAILLET, Bernard BOUSQUET, Guillaume ALBY, Anne-Marie AZEMAR, Catherine BIGOUIN, Jean-Marie BEZIOS, Didier GAFFIE, Anne-Julie DOUBLET, Jean-Marie DUCROCQ.

Commission affaires scolaires, transports scolaires, centres de loisirs et petite enfance, cantine scolaire CRM Martel : Katia ARNOLD, Anne-Julie DOUBLET, Sophie ALARI, Catherine BIGOUIN, Cyrille MAILLET, Nathalie MUR, Guillaume ALBY.

Commission culture : Jean-Marie DUCROCQ, Guy SANGIOVANNI, Nathalie MUR, Anne-Julie DOUBLET, Katia ARNOLD, Didier GAFFIE.

Commission loisirs, sports et associations : Didier GAFFIE, Catherine BIGOUIN, Anne-Julie DOUBLET, Jean-Marie BEZIOS, Anne-Marie AZEMAR, Nathalie MUR.

Commission communication (bulletin municipal) : Cyrille MAILLET, Jean-Marie DUCROCQ, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Jean-Marie BEZIOS, Didier GAFFIE, Guillaume ALBY, Sophie ALARI, Valérie MAZARS, Bernard BOUSQUET.

Commission noms de rues : Bernard BOUSQUET

Commission environnement, énergies renouvelables : Guy SANGIOVANNI, Katia ARNOLD, Sophie ALARI, Guillaume ALBY.

Commission personnel communal :

- Technique : Jean-Marie BEZIOS (titulaire), Bernard BOUSQUET (adjoint),
- Ecole : Catherine BIGOUIN (titulaire), Katia ARNOLD (adjointe)

Commission embellissement : Jean-Marie BEZIOS, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Bernard BOUSQUET, Didier GAFFIE, Guillaume ALBY, Cyrille MAILLET, Jean-Marie DUCROCQ, Anne-Marie AZEMAR, Valérie MAZARS, Katia ARNOLD, Anne-Julie DOUBLET, Sophie ALARI, Guy SANGIOVANNI.

Commission Plan Communal de Sauvegarde : Guy SANGIOVANNI, Cyrille MAILLET, Nathalie MUR, Catherine BIGOUIN, Bernard BOUSQUET, Guillaume ALBY.

Commission lac de Loumet : Anne-Julie DOUBLET, Jean-Marie DUCROCQ, Guy SANGIOVANNI, Jean-Marie BEZIOS, Didier GAFFIE, Anne-Marie AZEMAR.

Commission règlement assainissement collectif : Bernard BOUSQUET, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI.

Commission aménagement numérique : Cyrille MAILLET, Anne-Julie DOUBLET, Jean-Marie DUCROCQ.

Adopté : à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du code des marchés publics,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et la nécessité de renouveler les membres de la commission d'appel d'offres permanente,

Le Conseil Municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et de trois membres suppléants qui composeront cette commission.

Le vote donne les résultats suivants :

- MM. Guy SANGIOVANNI, Jean-Marie BEZIOS et Guillaume ALBY, membres titulaires
- M. Bernard BOUSQUET, Mmes Catherine BIGOUIN et Valérie MAZARS, membres suppléants

Adopté : à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Vu les articles L123-4, L123-6, R123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles

Vu l'article L237-1 du code électoral,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et la nécessité de désigner les membres qui siégeront au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal fixe le nombre de ces membres à 8, soit 4 membres élus parmi les conseillers municipaux et 4 membres qui seront nommés par le Maire par arrêté.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des 4 membres issus du conseil municipal :
Mmes Katia ARNOLD et Anne-Marie AZEMAR, MM. Bernard BOUSQUET et Guillaume ALBY

Adopté : à l'unanimité

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions pendant toute la durée de son mandat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer à Monsieur le Maire :

- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ; la signature et les actes nécessaires à la réalisation de ces emprunts.
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- La passation et la signature des contrats d'assurances ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €.

- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- La détermination des reprises d'alignement en application du document d'urbanisme en vigueur.
- L'exercice du droit de préemption défini par le code de l'urbanisme, dont la commune est titulaire sur les biens aliénés dans les périmètres définis dans le document d'urbanisme en vigueur. Les adjoints participeront également à ces décisions.
- La réalisation des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 20000 €.
- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que les avenants éventuels des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Adopté : à l'unanimité

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 23 mars 2014,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le régime indemnitaire des élus. Ces indemnités sont votés dans la limite d'un taux maximal en référence à l'indice 1015 et variant selon la taille de la commune.

La taille de la commune se situant dans la tranche 1000 à 3499 habitants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de verser à Monsieur le Maire l'indemnité au taux de 43 % de l'indice brut 1015 ;
- Décide de verser aux quatre adjoints l'indemnité au taux 16,50 % de l'indice brut 1015 ;
- Dit que l'application de ces décisions prend effet rétroactivement à la date du 29 mars 2014, jour qui suit la date d'entrée en fonction des élus. Ces dispositions resteront en vigueur pendant toute la durée du mandat.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du budget principal.

Adopté : à l'unanimité

METHANISATION ZONE D'ACTIVITES DE GARRIGUE LONGUE : Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de la société VINOMETHA porté par plusieurs investisseurs. Il consiste en une unité de méthanisation sur la zone d'activités de Garrigue Longue.

Le Conseil Municipal relève l'importance de ce projet en matière de développement économique et durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce projet dans le respect d'une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols.

Cette procédure intégrera une réunion publique organisée à Montans et une enquête publique. Elle sera liée à la réalisation d'un dossier d'étude environnementale, comme prévu lors de la réunion du 13 mars dernier en présence des porteurs de

projet, des services de la Direction Départementale des Territoires, du Pays, de la communauté de communes Tarn et Dadou et des élus de Montans.

Adopté : à l'unanimité

ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES :

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II.3bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2° classe de Madame Michèle CALMET, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet.

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2° classe à compter du 1^{er} mai 2014.

Adopté : à l'unanimité

PRESENTATION SCHEMATIQUE DES COMPTES EXERCICE 2013 : Madame Catherine BIGOUIN présente sous la forme d'un diaporama une vue synthétique et schématique des comptes de l'exercice 2013 ainsi que l'évolution de certains postes depuis plusieurs années.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait le compte-rendu d'une rencontre avec M. BRIANT et M. BONAFE concernant l'aménagement de la RD 10 à Puech du Taur. Un relevé topographique va être réalisé en amont, dont la moitié sera pris en charge par le Conseil Général. Une consultation va être lancée auprès de divers bureaux d'études afin de pouvoir ensuite faire des demandes de subvention.
- Madame BIGOUIN fait le compte-rendu de la réunion avec le personnel scolaire et de la cantine pour la mise en place de la réforme des rythmes

scolaires à compter de septembre 2014. Un essai de trois services à la cantine se fera en fin d'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Gilles CROUZET

Jean-Marie BEZIOS

Guy SANGIOVANNI

Catherine BIGOUIN

Nathalie MUR

Bernard BOUSQUET

Anne-Marie AZEMAR

Sophie ALARI

Cyrille MAILLET

Katia ARNOLD

Didier GAFFIE

Anne-Julie DOUBLET

Jean-Marie DUCROCQ

Valérie MAZARS

Guillaume ALBY